

**FICHE D'ORIENTATION**  
**COMMISSION MAINTIEN A DOMICILE FRAGILE**

Date : .....

**Personne qui établit la fiche :**

NOM : ..... Fonction : .....

Tel : ..... Mail : .....

**Personne concernée :**

NOM de naissance<sup>1</sup> Prénom : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Né(e) le : ..... A : .....

**La personne ou son représentant légal, à défaut les membres de sa famille, doit être informé de l'orientation de sa situation en commission. Par ailleurs, la note d'information, en annexe, doit lui être remise pour information.**

**Coordonnées de la personne à contacter au sujet de la demande :**

la personne     le demandeur     autre (NOM, prénom, lien) : .....

Adresse : .....

Tel : .....

**Problématique repérée :**

• **Santé :**

- Troubles cognitifs** (mémoire, langage, savoir-faire, reconnaissance, jugement)
- Modifications du comportement** (déambulation, repli sur soi, désinhibition, hallucinations, sentiment de persécution, agressivité, troubles de l'humeur...)
- Polypathologie**
- Chutes à répétition et risque de chute**
- Risque nutritionnel**
- Essoufflement même au repos**
- Aucun médecin généraliste ou suivi médical**

Précisions :

<sup>1</sup> Le NOM de naissance est obligatoire pour une informatisation correcte des données dans le dossier patient de la personne. Celui-ci doit être vérifié sur des pièces justificatives telles que la pièce d'identité, l'acte de naissance, le livret de famille. Attention, la carte vitale ne constitue pas une pièce justificative fiable.



• **Autonomie fonctionnelle :**

- Retentissement sur les actes de la vie quotidienne** (se nourrir, se vêtir, se laver, assurer ses transferts, aller aux toilettes...)
- Retentissement sur les actes de la vie domestique** (faire les courses, le ménage, gérer son budget, sa prise de médicaments, l'entretien du linge, ses déplacements extérieurs...)

Précisions :

• **Aspects familiaux et sociaux :**

- marié     veuf     divorcé     célibataire
- mesure de protection juridique : préciser quelle mesure et qui en a la charge : .....

Nombre d'enfants : .....

Présence d'aidants familiaux :     oui     non    Aidant familial principal : .....

- Problématique familiale**
- Isolement problématique**
- Risque ou suspicion de maltraitance**
- Refus d'aide et/ou de soins**
- Epuisement/décès de l'aidant**

Précisions :

• **Aspects économiques et administratifs :**

- Difficulté dans la gestion courante**
- Précarité économique**
- Perte ou difficultés d'accès aux droits**

Précisions :

• **Sécurité environnementale :**

- Habitat inadapté**
- Insalubrité**

Précisions :

• **Inadaptation de l'aide aux besoins :**

- L'aide ne répond pas ou mal aux besoins de la personne**
- Difficultés de coordination des interventions**
- Refus de la personne d'être accompagnée**

Précisions :

**Aides déjà en place :**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> APA : GIR ...                     | <input type="checkbox"/> Médecin traitant                       | <input type="checkbox"/> ESA                            |
| <input type="checkbox"/> Aides caisses de retraite :       | <input type="checkbox"/> Aide à domicile                        | <input type="checkbox"/> Suivi social (circonscription) |
| <input type="checkbox"/> Aides MDPH                        | <input type="checkbox"/> Soins infirmiers                       | <input type="checkbox"/> Suivi social hospitalier       |
| <input type="checkbox"/> Demande d'entrée en établissement | <input type="checkbox"/> Kinésithérapeute                       | <input type="checkbox"/> Suivi CEGERM                   |
|  | <input type="checkbox"/> Portage de repas                       | <input type="checkbox"/> Suivi Hôpital de jour          |
|  | <input type="checkbox"/> Téléassistance                         | <input type="checkbox"/> Suivi CLIC/MAIA                |
|  | <input type="checkbox"/> Accueil de jour/hébergement temporaire | <input type="checkbox"/> Suivi CCAS                     |
|  | <input type="checkbox"/> Cellule de répit                       | <input type="checkbox"/> Suivi HAD                      |
|  |   | <input type="checkbox"/> Autre :                        |

73 Rue Lafayette 63 200 RIOM-Tél : 04.73.33.17.64-Fax : 04.73.33.17.62

E-mail : secretariat@clic-riom.fr

Site internet : www.clic-riom.fr

**FICHE INTERVENANTS**

	<b><u>NOM DU SERVICE OU DU PROFESSIONNEL INTERVENANT</u></b>	<b><u>COORDONNEES/PRECISIONS</u></b>
Médecin traitant		
Aide à domicile		
Soins infirmiers		
Kinésithérapeute		
Portage de repas		
Téléassistance		
Accueil de jour		
Cellule de répit		
ESA		
Mandataire judiciaire		
Suivi social circonscription		
Suivi APA		
Gériatre CEGERM		
Suivi social hospitalier		
Suivi CLIC/MAIA		
Suivi CCAS		
Suivi HAD		
Aidant(s) familiaux		

**Observations complémentaires :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du professionnel ayant rempli la fiche :

La commission « Maintien à domicile fragile » **s'adresse à tous les professionnels afin de leur permettre d'orienter toutes les situations fragiles au domicile repérées.** La commission permettra de renforcer la coordination des intervenants, avec une évaluation multidimensionnelle des besoins, et d'adapter avec précision l'accompagnement de la personne pour une vie à domicile dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible. Le repérage d'un maintien à domicile fragile doit se faire dans les meilleurs délais, afin d'anticiper certains besoins et de diminuer par la suite les risques de ruptures.

**Pour solliciter la commission maintien à domicile fragile, la procédure est la suivante :**

- ➔ **Le professionnel doit compléter la fiche d'orientation et la fiche intervenants, le plus précisément possible, avec les données qu'il a en sa possession.**
- ➔ **Le professionnel adresse les fiches complétées par courrier ou par mail :**

**Association Réseau Seniors – CLIC Riom Limagne Combrailles**  
**73, Rue Lafayette**  
**63200 RIOM**  
[secretariat@clic-riom.fr](mailto:secretariat@clic-riom.fr) ou [anne.garry@clic-riom.fr](mailto:anne.garry@clic-riom.fr)
- ➔ **Le professionnel orientant la situation sera recontacté pour lui proposer de venir présenter la situation directement en commission ou pour obtenir davantage de précisions.**
- ➔ **Les commissions sont programmées, tout au long de l'année, toutes les deux semaines, sur le site de l'Association Réseau Seniors - CLIC Riom Limagne Combrailles.** La visioconférence peut aussi être utilisée pour réunir l'ensemble des professionnels : l'outil Zoom est alors utilisé et les situations restent obligatoirement anonymes pendant les échanges en ligne. La commission est animée par la Responsable coordonnatrice du CLIC, également Pilote local MAIA, et se compose de plusieurs membres permanents :
  - Les Médecins-Gériatres du CH Guy Thomas de Riom
  - L'Infirmière Parcours de Soins du CH Guy Thomas de Riom
  - Les Référentes Médico-Sociales du CLIC Riom Limagne Combrailles, dépendant de l'Association Réseau Seniors
  - Les deux Gestionnaires de Cas MAIA Riom Limagne Combrailles, dépendant de l'Association Réseau seniors
  - Les Responsables des Maisons des Solidarités du territoire concerné et la Responsable territoriale autonomie et habitat de la Direction Territoriale des Solidarités de Riom, dépendant du Conseil départemental 63
  - Les Assistantes Sociales APA des Maisons des Solidarités du territoire concerné, dépendant du Conseil départemental 63.



**CLIC**  
Riom Limagne Combrailles

→ Suite au premier passage en commission, le professionnel sera informé des suites données, avec trois orientations possibles :

**La situation peut être orientée vers de nouveaux accompagnements**

Si de nouveaux dispositifs peuvent être mis en place pour un maintien à domicile dans de meilleures conditions, la situation sera orientée vers la Référente Médico-Sociale du CLIC

Si la situation rassemble les critères d'entrée en gestion de cas, celle-ci sera orientée vers la MAIA

Si une évaluation médico-psycho-sociale est jugée nécessaire, un passage en hôpital de jour sera proposé afin d'orienter la personne vers les aides et accompagnements adéquats

Si la situation relève d'un accompagnement par un travailleur social de polyvalence ou par un CCAS, celle-ci est orientée vers le service concerné

→ Le professionnel orientant la situation recevra le compte-rendu de réunion et sera alors recontacté par le professionnel en charge du nouvel accompagnement.

**Une veille est nécessaire**

Aucun nouvel accompagnement ne peut être apporté, néanmoins une surveillance est nécessaire vis-à-vis de l'évolution de la situation.

→ Le professionnel orientant la situation recevra un compte-rendu de la réunion et sera recontacté par la responsable coordonnatrice CLIC/Pilote MAIA. Les différents éléments sont transmis par compte-rendu à l'ensemble des membres de la commission ce qui permet un premier échange autour de la situation. Le CLIC reste à disposition pour une intervention en cas d'évolution de la situation.

**Orientation vers une commission situation complexe ou personnes vulnérables**

Les commissions situations complexes, organisées par le CLIC, permettront de rassembler tous les professionnels intervenant autour de la situation afin d'envisager de nouvelles pistes d'accompagnement possibles

Les commissions personnes vulnérables, gérées par les Circonscriptions d'Action Médico-Sociale, seront sollicitées concernant les situations pour lesquelles un signalement pourrait être nécessaire.

→ Le professionnel orientant la situation recevra un compte-rendu de la réunion et sera recontacté par la responsable coordonnatrice CLIC/Pilote MAIA.

Un compte-rendu individualisé est systématiquement adressé au professionnel orientant la situation et est également partagé entre les différents membres de la commission via la messagerie sécurisée « MonSira » (cf note d'information à remettre à la personne).

**Des commissions dans le respect des règles de déontologie :**

Chaque participant à la commission s'engage déontologiquement à respecter un devoir de confidentialité concernant le contenu des échanges et des éléments évoqués au sujet de la situation présentée et à appliquer le principe de discrétion quant aux éléments de la vie privée de la personne aidée.

Chaque participant s'engage à respecter le point de vue des autres intervenants, dans la volonté de favoriser un partage des compétences et des savoir-faire.

Une charte de fonctionnement de ces commissions, précisant les obligations des membres, leurs responsabilités, le rappel des sanctions, mais aussi les droits des usagers, est signée par l'ensemble des membres.

**NOTE D'INFORMATION**  
**COMMISSION MAINTIEN A DOMICILE FRAGILE**

La commission « maintien à domicile fragile » **propose un lieu d'échange interdisciplinaire et interprofessionnel au sein duquel sont présentées les situations fragiles repérées à domicile.**

Cette commission comporte les objectifs suivants :

- Permettre une évaluation multidimensionnelle de besoins, en croisant les regards de professionnels issus du milieu social, médico-social et médical ;
- Renforcer la coordination des interventions et dispositifs mobilisables ;
- Apporter des réponses individualisées, adaptées aux besoins ;
- Proposer une prise en charge globale des besoins de la personne ;
- Diminuer les risques de rupture d'accompagnement.

**La finalité de cette commission est de permettre un maintien à domicile, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.** Tous les professionnels du territoire concerné par l'action du CLIC Riom Limagne Combrailles, peuvent orienter une situation repérée, à l'aide d'une fiche d'orientation recueillant les données nécessaires à l'identification de la personne concernée et des problématiques repérées.

**La situation de la personne est ensuite présentée en commission par le professionnel qui l'oriente ou, à défaut, par l'animateur de la commission.** La commission est animée par la Responsable coordonnatrice du CLIC, également Pilote local MAIA, et se compose de plusieurs membres permanents :

- Les Médecins-Gériatres du CH Guy Thomas de Riom
- L'Infirmière Parcours de Soins du CH Guy Thomas de Riom
- Les Référentes Médico-Sociales du CLIC Riom Limagne Combrailles, dépendant de l'Association Réseau Seniors
- Les deux Gestionnaires de Cas MAIA Riom Limagne Combrailles, dépendant de l'Association Réseau seniors
- Les Responsables des Maisons des Solidarités du territoire concerné et la Responsable territoriale autonomie et habitat de la Direction Territoriale des Solidarités de Riom, dépendant du Conseil départemental 63
- Les Assistantes Sociales APA des Maisons des Solidarités du territoire concerné, dépendant du Conseil départemental 63.

**A l'issue de la commission, le professionnel orientant la situation sera recontacté, afin de proposer une solution adaptée aux besoins repérés. Un compte-rendu de la commission lui sera systématiquement adressé.** L'ensemble des membres de la commission auront également accès à ce compte-rendu, via la messagerie sécurisée « MonSisra » :

### **Services r gionaux e-sant **

Dans le cadre de votre prise en charge, sauf opposition de votre part, notre coordination pourra  tre amen e   utiliser les services de la plateforme r gionale SISRA, h berg s chez un h bergeur de donn es de sant  agr e par le Minist re en charge de la sant . Seuls les professionnels participant   votre prise en charge peuvent acc der   ces informations, apr s s' tre d ment authentifi s.



Conform ment aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir acc s   votre dossier de prise en charge dans l' tablissement en vous adressant au directeur ou   votre professionnel de sant  r f rent.

Pour plus d'information sur les services SISRA ou les modalit s de modification des donn es vous concernant : [www.sante-ra.fr](http://www.sante-ra.fr)

Agr ments CNIL : 1015613 et 899050

#### **Des commissions dans le respect des r gles de d ontologie :**

**Chaque participant   la commission s'engage d ontologiquement   respecter un devoir de confidentialit ** concernant le contenu des  changes et des  l ments  voqu s au sujet de la situation pr sent e et   appliquer le principe de discr tion quant aux  l ments de la vie priv e de la personne aid e.

**Chaque participant s'engage   respecter le point de vue des autres intervenants, dans la volont  de favoriser un partage des comp tences et des savoir-faire.**

**Une charte de fonctionnement de ces commissions, pr cisant les obligations des membres, leurs responsabilit s, le rappel des sanctions, mais aussi les droits des usagers, est sign e,   chaque commission, par l'ensemble des membres.**

**Si la visioconf rence est utilis e pour pr senter la situation, celle-ci le sera syst matiquement de fa on anonyme.**